

Séance du mercredi 29 janvier 2020

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le vingt janvier deux mil vingt.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Liane GAUCHER, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Laurent ANDRÉ, Francis VION et Bruno BONNEAU.

**Absents excusés** : M. Miguel TAUNAY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU), et Mme Jeannine GROMADA.

La secrétaire de la séance a été Madame Nathalie KERMARREC.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2019**
- 2- Convention de fourrière avec la SPA de Saintes pour 2020**
- 3- Indemnité au Comptable du Trésor**
- 4- Composition du bureau pour les élections municipales**
- 5- Tarif du repas de la commune**
- 6- Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2019**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 27 novembre 2019 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Convention de fourrière avec la SPA de Saintes pour 2020**

Vu l'article L.221-24 du Code Rural selon lequel chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ;

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la SPA de Saintes « Refuge du Bois Rulaud » par laquelle la commune lui délègue la prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation.

La convention définit également les modalités financières attribuées en contre partie de la mission confiée. Aussi deux formules sont proposées : « Tout compris » et « Sans déplacement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté,

- approuve la convention présentée par la SPA de Saintes « Refuge du Bois Rulaud » pour l'année 2020 ;
- choisit la formule « tout compris » pour la prise en charge des animaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **3) Indemnités au comptable du Trésor**

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 - article 3 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°27-2018 du 28 novembre 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, considérant que les services rendus par la comptable du Trésor en poste à la trésorerie de Saintes, ne donnent pas satisfaction et ne justifient pas le versement d'une indemnité de conseil décide à l'unanimité de ne pas reconduire l'indemnité allouée jusqu'à maintenant, à compter de l'exercice 2020.

### **4) Composition du bureau pour les élections municipales**

Sous réserve de modifications ultérieures, le planning est établi comme suit :

1<sup>er</sup> tour - 15 mars 2020

| <i>De 8h00 à 10h30</i> | <i>De 10h30 à 13h00</i> | <i>De 13h00 à 15h30</i> | <i>De 15h30 à 18h00</i> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dominique FAYS         | Jean-Michel MARTIN      | Bruno BONNEAU           | Jean-Marie BEGEY        |
| Francis VION           | Emilie TROCHUT          | Miguel TAUNAY           | Liane GAUCHER           |
| Laurent ANDRE          | Nathalie KERMARREC      | Fabrice BARUSSEAU       | Karine COMBEAU          |

2<sup>ème</sup> - 22 mars 2020

| <i>De 8h00 à 10h30</i> | <i>De 10h30 à 13h00</i> | <i>De 13h00 à 15h30</i> | <i>De 15h30 à 18h00</i> |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Karine COMBEAU         | Jean-Michel MARTIN      | Bruno BONNEAU           | Jean-Marie BEGEY        |
| Francis VION           | Emilie TROCHUT          | Miguel TAUNAY           | Liane GAUCHER           |
| Laurent ANDRE          | Dominique FAYS          | Nathalie KERMARREC      | Fabrice BARUSSEAU       |

### **5) Tarif du repas de la commune**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit établir le prix du menu servi aux personnes extérieures de la commune et celles qui ont moins de 65 ans qui participent au repas organisé en l'honneur des aînés prévu le 15 février 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, fixe le tarif du menu servi aux personnes extérieures de la commune et celles qui ont moins de 65 ans lors du repas organisé en l'honneur des aînés à 23 Euros.

Madame Karine COMBEAU rappelle les modalités pratiques :

- l'animation musicale sera assurée par l'ADMS
- les boissons pour l'apéritif seront fournies par le Vignoble BEGEY et pour le repas par le Domaine ANDRE
- rendez-vous pour installation à 10h30.

### **6) Questions diverses**

#### **6-1- Plantation d'arbres**

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de l'association Arts-Terre étudiée lors du conseil municipal du 03 juillet 2019, il a été saisi d'une demande de plantation d'arbres par l'association Arts-Terre sur une parcelle communale. Il a proposé la parcelle ZB 3.

Monsieur Francis VION pense qu'il serait préférable que la commune soit informée des essences qui seront mises en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté :

- confirme son avis favorable à la plantation d'arbres sur la parcelle ZB 3,
- souhaite être consultée par rapport aux essences envisagées,
- rappelle qu'en aucun cas la commune ne supportera l'entretien de ces arbres.

Un courrier sera adressé en ce sens à Madame la Présidente de l'association.

#### 6-2- Déplacement du compteur du logement du bas de l'ancienne école (5 rue de l'Eglise)

Pour donner suite à la décision du Conseil Municipal du 23 octobre 2019 et conformément à l'intervention programmée par ENEDIS, Monsieur le Maire informe que le déplacement du compteur électrique du logement 5 rue de l'Eglise a été réalisé le 28 janvier.

#### 6-3- autres observations

\* *Monsieur le Maire* informe que :

- la pose des doubles revers Chez Lunaud et Berlouze est prévue à partir du 03 février prochain en collaboration avec les agents du SIVOM.
- En février, il est également prévu de reprofiler les fossés communaux et de nettoyer les têtes de ponts.

\* *Nathalie KERMARREC* demande que le panneau interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes de circuler sur la Route de la Portière (VC15) soit remis en place. En effet, des poids lourds empruntent cette route qui n'est pas adaptée et se dégrade rapidement.

\* *Karine COMBEAU* informe que le tracé sinueux du fossé courant qui traverse les parcelles ZB 21 et 22 qu'elle exploite gêne la culture de la vigne. Elle demande s'il est possible de modifier son emprise en le redressant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'y voit pas d'objection à condition que les travaux soient pris en charge par le propriétaire et que toutes les précautions soient prises afin de limiter l'éboulement de la terre devenue meuble et ainsi éviter le comblement du fossé ; souhaite que la demande soit formulée par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h00 et ont signé au registre les membres présents.